

REGLES ET PROCEDURES D'EXCEPTION

Interruption de palier

En cas d'interruption de palier

- Redescendre dans les cinq minutes à la profondeur du premier palier.
- Faire les paliers requis
 - à 12 mètres ou plus profond. refaire la durée initiale du palier.
 - à 9, 6 et 3 mètres, la durée du palier initiale doit être multipliée par 1.5

Cette procédure s'applique également si les paliers n'ont pas encore été commences.

Exemple

Plongée à 82 mètres pendant 15 minutes.

Il faut faire comme paliers à :

12 m	=	3 min.
9 m	=	4 min.
6 m	=	11 min.
3 m	=	24 min.

Le palier de 3 mètres n'a pu être terminé complètement.

Redescendre au plus tôt, dans les cinq minutes au premier palier, et faire les

paliers à :

12 m	:		=	3 min.
9 m	:	4 min x 1,5	=	6 min.
6 m	:	11 min x 1,5	=	17 min. (arrondi)
3 m	:	24 min x 1,5	=	36 min.

Remontée trop rapide jusqu'à la surface

Plongée sans palier : pas de réimmersion

Le plongeur doit être maintenu en observation permanente pendant une heure auprès d'une autorité qualifiée.

Plongée avec palier : appliquer la règle d'interruption de paliers

Les procédures «interruption de palier» et «remontée trop rapide jusqu'à la surface» sont faites pour éviter un éventuel accident de décompression dû à la non-observance accidentelle des tables.

***On ne se met pas volontairement dans des situations d'exception.
Elles interdisent toute plongée successive.***

Coliques du scaphandrier

Redescendre à la profondeur de soulagement. Maximum 6 mètres.

Vol en avion

Après une plongée, tout voyage en avion (ou toute montée en altitude - montagne, col) doit être précédé d'une période d'attente. Celle-ci permet une élimination suffisante des gaz dissous dans les tissus, pour éviter le risque de provoquer un accident de décompression lors de la montée en altitude ou voyage en avion.

Ces délais d'attente sont :

- 12 heures après une plongée sans palier et unitaire.
- 24 heures après une plongée avec paliers ou après une plongée successive.